

VADEMECUM STAGES
PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL, PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE ET DES ORGANISATIONS

1. Supervisions de stages

Les supervisions collectives, en sous-groupes et individuelles ont lieu les vendredis. Votre présence et participation active aux supervisions de stage est obligatoire. Cela fait partie de l'évaluation de votre note globale pour ce TP (les absences sont sanctionnées).

Si vous n'avez pas encore trouvé de stage, veuillez prendre contact directement avec la superviseure de votre groupe afin que vous soyez accompagné-e et orienté-e pour en trouver un au plus vite. Votre présence aux supervisions reste obligatoire même dans ce cas.

Les stages à l'étranger sont aussi soumis aux supervisions de stage (via Teams). Si c'est votre cas, vous devez impérativement nous en informer rapidement via l'adresse e-mail dédiée aux stages : stages.pteo@ulb.be. Tant que vous n'êtes pas encore à l'étranger, vous devez participer aux séances de supervision prévues en Belgique.

Toutes les questions liées à votre stage seront traitées directement par la superviseure de votre groupe de supervisions (sous-groupes et individuelles). Cela implique que vous devrez vous adresser à la superviseure dont vous dépendrez. Vous trouverez la répartition des groupes sur l'UV.

La superviseure de votre groupe de supervisions est responsable de :

- Vous orienter dans votre choix de stage.
- Valider votre convention de stage sur l'intranet.
- Vous aider en cas de problèmes liés à votre convention de stage sur l'intranet.
- Vous donner des informations sur l'organisation de vos supervisions de stage (devoirs, contenu du rapport, absences, etc.).
- Gérer les éventuelles difficultés relationnelles/administratives/etc. avec votre lieu/maître de stage.
- Vous proposer des rendez-vous individuels quand vous estimez en avoir besoin.
- Etc.

Durant votre période de stage, merci de bien vouloir consulter l'UV et vos e-mails très régulièrement, afin d'être informé-es des divers infos/demandes qui vous seront transmises par ces canaux. Veuillez à utiliser votre adresse e-mail ULB pour nous contacter car il se pourrait que vos e-mails atterrissent dans nos spams si vous utilisez une autre adresse email que celle-là.

2. Convention de stage

Voici le lien qui explique comment utiliser l'interface et remplir la convention de stage :

[https://monpsy.ulb.be/doc/stage_general/Mode%20emploi%20e%CC%81tudiant%20PSYCHO&EDUC%20\(2020-2021\).pdf](https://monpsy.ulb.be/doc/stage_general/Mode%20emploi%20e%CC%81tudiant%20PSYCHO&EDUC%20(2020-2021).pdf)

La **convention de stage** doit être **signée avant le début du stage** pour des questions **d'assurance**.

La superviseure de votre groupe pour les supervisions de stages est responsable de valider votre convention de stage, vous devez donc indiquer son nom dans l'interface à la rubrique « Superviseur·e des TFPF ».

Les dérogations sont possibles mais sous certaines conditions très strictes au cas par cas et elles doivent être dûment motivées. Vous devez impérativement demander l'accord de l'ULB avant d'accepter de commencer plus tôt ou finir plus tard. Dans le cas contraire, votre convention sera refusée.

Votre convention de stage doit être correctement complétée ; dans le cas contraire elle sera refusée. Vous devrez ensuite réintroduire une nouvelle convention de stage qui devra être signée à nouveau par votre maître de stage (les identifiants de l'interface et de la convention de stage doivent correspondre).

Plus aucun rappel ne sera envoyé ; veillez à vous responsabiliser par rapport à ce document qui est un contrat. S'il n'est pas bien rempli et donc non validé, cela peut poser un problème pour la complétion des documents relatifs à votre diplôme.

Veillez donc à ce que les mentions demandées figurent bien sur votre convention :

- Signatures
- Horaires + dates début/fin
- 1 jour off le vendredi (pas 1/2 jour)
- Heures totales du stage 300H/400H effectives : +/- 30h semaine car vendredi off mais cela dépend si journée de 7h00, 7h30, 8h00,...
- Identifiants identiques sur l'interface et sur la convention de stage
- Pas plus d'1 jour de télétravail par semaine à mentionner obligatoirement dans le champ « modalités » (en dessous du descriptif des tâches).
- Etc.

La convention de stage ULB doit d'abord être validée avant de faire signer la convention de stage propre à votre lieu de stage. Cette convention de stage « non ULB » doit être signée par le Doyen, vous devrez donc l'envoyer au Décanat, tant que la convention ULB n'est pas validée, le Décanat ne signera pas la convention de votre lieu de stage.

3. Stages à l'étranger

Il n'est pas nécessaire dans notre faculté de fournir/remplir d'autres documents à joindre à votre convention de stage ULB.

À vous de prendre contact avec les différentes personnes pouvant vous donner des informations sur les stages à l'étranger (bourse, logement, etc.) : service Erasmus et M. Polesello de notre Faculté (voir les coordonnées ci-après).

- *Alessandro Polesello - Responsable de la Communication et de la Mobilité étudiante :*
alessandro.polesello@ulb.be
- *L'équipe du Service mobilité étudiante :* <https://www.ulb.be/fr/partir-ou-venir-en-echange/contacts>
- *Bourse – ARES :* <https://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/bourses/bourses-de-voyage#02-crit%C3%A8res-de-recevabilit%C3%A9>

4. Conseils divers

Afin de trouver plus facilement un lieu de stage :

- Soignez votre CV et lettre de motivation :
https://yes.actiris.brussels/fr?gclid=Cj0KCQiA1NebBhDDARIsAANiDD3xuHWnбрD7EX Ppmac-f4acKlb8RNG86GJl34e5PogLNiaN90N7dYAaAgKIEALw_wcB
- Consultez le cours « Mémoires et Stages en psychologie du travail » de l'UV, vous y trouverez plusieurs offres de stage intéressantes. Bien que certaines soient anciennes, ces lieux de stage continuent d'engager comme stagiaires des étudiant·es de notre Master.
- Consultez ce site de l'ULB où vous trouverez plusieurs propositions de stages : <https://ulb.jobteaser.com/fr/job-offers?contract=stage,internship>
- Faites-vous un profil LinkedIn et utilisez-le pour trouver un stage (et un travail par la suite) cela fonctionne assez bien.
- Consultez les sites d'offres d'emploi (Indeed, Monster, ...) ; vous aurez ainsi des descriptions précises des tâches liées à la fonction recherchée (formateur·trice, conseiller·ère en prévention, recruteur·e, ...) ainsi que les coordonnées du/de la responsable RH à qui envoyer votre candidature.

Les vendredis où il n'y a pas de supervision de stage, mettez ce temps à profit pour prendre du recul sur votre expérience de stage afin de l'analyser et d'exercer votre réflexivité par rapport à cette deuxième expérience en tant que futur·e psychologue du travail. D'ailleurs, cela vous sera utile pour la rédaction de votre rapport de stage.

À l'attention des étudiant·es de MA1

Bien que vous serez en stage durant le deuxième quadrimestre, consacrez-vous immédiatement à votre TPR ! Le temps passe très vite vous allez vous-mêmes le constater. Profitez des périodes où vous êtes sur le campus certains vendredis (supervisions de stage) afin de planifier, à ces moments-là, vos rendez-vous avec votre promoteur·trice. Dans le cas où vous souhaiteriez postposer votre TPR en deuxième session, n'oubliez pas que votre promoteur·trice sera en congé en juillet. Il ne vous sera donc peut-être pas possible d'avoir tous les conseils/réponses important(e)s au moment où vous en aurez le plus besoin.

À l'attention des étudiant·es de MA2

Bien que vous serez en stage durant le premier quadrimestre, consacrez-vous immédiatement à votre mémoire ! Le temps passe très vite vous l'avez vous-mêmes déjà constaté durant l'année de MA1. Profitez des périodes où vous êtes sur le campus certains vendredis (supervisions de stage) afin de planifier, à ces moments-là, vos rendez-vous avec votre promoteur·trice. Dans le cas où vous souhaiteriez postposer votre mémoire en deuxième session, n'oubliez pas que votre promoteur·trice prendra ses congés en juillet. Il ne vous sera donc peut-être pas possible d'avoir tous les conseils/réponses important(e)s au moment où vous en aurez le plus besoin.

Il y aura encore des travaux pour le Q2 de cette 2^e année de Master. Par expérience, vous savez que le rythme du stage est intense. Aussi, bloquez rapidement dans vos agendas le temps nécessaire à leur réalisation, d'autant que certain·es auront encore 1 ou plusieurs examen(s) lors de la session de janvier. Vous aurez ainsi un planning clair avec les périodes dédiées à vos travaux/rapports de MA2 et celles liées à votre mémoire.